

LIBERALITES, DIMES ET OFFRANDES

Introduction

"Participer ou ne pas Participer aux Libéralités, Dîmes et Offrandes " devient une véritable «Pierre d'Achoppement» dans bien des Eglises Evangéliques où des Enseignements Contradictaires ne cessent de s'affronter, rendant rarissime tout Traitement Objectif de cette problématique.

Sur le sujet, il n'est pas superflu de noter que s'il est bien vrai que les Offrandes et les Libéralités semblent poser peu de contradictions, il n'est pas moins vrai que les Dîmes au contraire ne font l'économie d'aucune dissension.

Pour ce faire, avant d'ajouter, à notre tour, un tout petit bout de réflexion sur un sujet qui alimente tant d'Enseignements et de Débats, nous souhaiterions nous poser une ou deux questions :

■Pour quelles motivations l'Ancien Testament ou l'Ancienne Alliance ne cesse de susciter, de nos jours, tant de débats et de contradictions essentiellement sur ce qui concerne les Libéralités, Dîmes et Offrandes alors que bien des Prédicateurs s'accordent à appuyer leurs messages sur des textes de l'Ancien Testament, bien des Enseignants continuent de pérenniser les Fondamentaux Bibliques de l'Ancienne Alliance ?

■La Bible, en tant PAROLE DE DIEU, qui n'est autre que Jésus-Christ Lui-même, n'est-elle pas un TOUT de Genèse à Apocalypse ?

Mais, qu'est-ce que la DIME ?

La Dîme est le dixième d'un élément qui peut être :

- du bétail
- le produit agricole
- le salaire perçu par le travail
- l'ensemble des revenus (salaires, autres activités : location, commerce...)

Les « Pour » et les « Contre » trouvent suffisamment d'arguments pour étayer chacune de leurs positions. Et la Littérature Chrétienne et les Activités des Ministres de Dieu ne tarissent pas sur le sujet : Livres, Textes, Enseignements, Témoignages, Séminaires, Conférences... à telle enseigne que l'on est en droit de se demander quel est le bien fondé de la participation ou de la non participation aux Libéralités, Dîmes et Offrandes dans l'Eglise Locale d'aujourd'hui ?

En effet, la Dîme Volontaire et son Institution en Donation Obligatoire faisant partie intégrante de l'Ancien Testament, bien des milieux Evangéliques enseignent que toutes les Dispositions de l'Ancienne Alliance, dont la Dîme et les Offrandes, seraient abolies et qu'elles ne pouvaient plus s'appliquer aux Chrétiens de la Nouvelle Alliance ; désuètes, toutes ces dispositions auraient été clouées sur la Croix par le Sacrifice Suprême du Seigneur Jésus-Christ. Alors, le Chrétien d'aujourd'hui ne serait plus sous la Servitude de la Loi Mosaique, mais sous la Grâce de la Nouvelle Alliance, parce que, totalement Affranchi par la Vérité en Jésus-Christ :

«Vous connaîtrez la vérité, et la vérité vous affranchira » [Jean 8 : 32](#)

La problématique des « Dîmes, Offrandes » (sous la Loi ou Ancien Testament ou Ancienne Alliance » et des « Libéralités, Dîmes, Offrandes » (sous la Grâce, Nouveau Testament ou Nouvelle Alliance) est clairement posée et son Traitement exige une certaine révélation de la Parole, surtout lorsque le Seigneur Jésus-Christ Lui-même déclare:

« Ne croyez pas que je sois venu pour abolir la loi ou les prophètes ; je suis venu non pour abolir, mais pour accomplir. Car, je vous le dis en vérité, tant que le ciel et la terre ne passeront point, il ne disparaîtra pas de la loi un seul iota ou un seul trait de lettre, jusqu'à ce que tout soit arrivé. Celui donc qui supprimera l'un de ces plus petits commandements, et qui enseignera aux hommes à faire de même, sera appelé le plus petit dans le royaume des cieux ; mais celui qui les observera, et qui enseignera à les observer, celui-là sera appelé grand dans le royaume des cieux » [Matthieu 5 : 17 - 19](#)

Cela, voudrait-il dire que, dans l'état actuel des choses, rien ne serait retranché de l'Ancien Testament jusqu'à ce que toutes ses prophéties messianiques aient livré tout leur sens par un plein accomplissement. ?

La Loi n'aurait-elle pas été accomplie uniquement par la venue du Christ, mais aussi par l'obéissance des disciples ?

Le Discours ci-après aurait-il tant besoin d'être élucidé ?

- le débat sur « la Dîme » ne serait plus actuel du fait que son Prélèvement de relèverait pour l'essentiel d'une disposition de l'Ancien Testament,
- aujourd'hui, le Croyant en Dieu, appelé « Chrétien » serait exonéré de la Participation à la Dîme parce qu'il ne serait plus sous la Loi Mosaique, mais sous la Grâce du Seigneur Jésus-Christ
- les Offrandes et les Libéralités pourraient exister, mais sans aucune contrainte ; elles devraient être essentiellement Volontaires...

Et l'on va plus loin. En effet, de nos jours, on ne fait l'économie d'aucune opportunité pour accuser indistinctement les Ministres de Dieu de vouloir s'enrichir illicitement sur le dos des fidèles en percevant la Dîme.

Sur ce point, loin de nier l'ivraie qui pourrait certes pousser dans les milieux Evangéliques actuels, cependant, il est indécent et malhonnête de laisser affirmer que tous les Jeunes Gens des Maisons des Sacrificateurs du temps d'Elie « se rendaient coupables devant l'Eternel d'un très grand péché, parce qu'ils méprisaient les offrandes de l'Eternel » ? (1 Samuel 2 : 17)

Nonobstant tout ce qui précède, nous tenterons à notre tour, en nous appuyant le plus objectivement possible sur les dispositions des Saintes Ecritures, de nous pencher sur cette problématique « des Libéralités, Dîmes et Offrandes » dans l'Eglise Locale Actuelle de Jésus-Christ.

1- Dispositions des Saintes Ecritures sur les Offrandes et les Dîmes dans l'Ancien Testament

Dans l'Ancien Testament, le Concept «des Offrandes et Dîmes Volontaires» apparaît bien avant leur Obligation Légale Mosaique

Au temps de la Genèse, la Dîme n'était pas un Don Obligatoire, mais Volontaire. Les Patriarches Abram, Jacob et autres qui avaient donné ou promis de donner leur Dîme à l'Eternel Dieu l'avaient fait librement.

En cette époque, le Concept de Dîme n'avait pas le même Contenu que Celui octroyé par les Dispositions Mosaiques.

En effet, dans la Genèse nous avons :

■ 1,1- les Premières Offrandes Volontaires

Genèse 4 : 3 – 5 « Au bout de quelque temps, Caïn fit à l'Eternel une offrande des fruits de la terre ; et Abel, de son côté, en fit une des premiers-nés de son troupeau et de leur graisse. L'Eternel porta un regard favorable sur Abel et sur son offrande ; mais il ne porta pas un regard favorable sur Caïn et sur son offrande. Caïn fut très irrité, et son visage fut abattu »

Pourquoi cette différence d'appréciation de la part de l'Eternel Dieu entre l'Offrande faite par Caïn et l'Offrande faite par Abel ?

Les Saintes Ecritures nous en révèlent les causes :

A l'origine, les deux Frères, Caïn et Abel, avaient décidé volontairement et spontanément de présenter à l'Eternel Dieu une Offrande. Mais, l'Eternel Dieu releva une différence importante sur la qualité de ces Offrandes Volontaires, non seulement dans le cœur des deux frères :

Hébreux 11 : 4 « C'est par la foi qu'Abel offrit à Dieu un sacrifice plus excellent que celui de Caïn ; c'est par elle qu'il fut déclaré juste, Dieu approuvant ses offrandes ; et c'est par elle qu'il parle encore, quoique mort »

mais aussi dans le contenu de ce qu'ils avaient offert :

►►pour Caïn, l'Offrande des fruits de son travail d'une terre maudite :

Genèse 3 : 17 « ...le sol sera maudit à cause de toi... »

►►et pour Abel, l'Offrande des premiers-nés de son troupeau

L'Offrande « des Prémices » faite par Abel a une importance devant l'Eternel Dieu :

Nombres 18 : 12 « Je te donne les prémices qu'ils offriront à l'Eternel : tout ce qu'il y aura de meilleur en huile, tout ce qu'il y aura de meilleur en moût et en blé »

« Offrir les prémices de sa récolte à l'Eternel Dieu », c'est Lui faire une Offrande lorsque les premiers fruits apparaissent, et avant même de savoir ce que serait la récolte, sans en connaître encore la qualité ni la quantité. C'est dans cet esprit d'anticipation qu'Abel avait pris les premiers-nés de son troupeau et les avait offerts à l'Eternel Dieu. Par ce geste, Abel louait ainsi l'Eternel Dieu, Lui rendait des Actions de Grâces pour toute la Récolte à venir.

C'était là une preuve de Foi dans les Bénédiction que l'Eternel Dieu octroierait à Abel:

Proverbe 3 : 9 – 10 « **☛Honore l'Eternel avec tes biens, et avec les prémices de tout ton revenu : ☛ alors tes greniers seront remplis d'abondance, et tes cuves regorgeront de moût** »

L'Offrande des Prémices a un double avantage :

►►offrir la meilleure part (la meilleure qualité du Contenu de l'Offrande)
►►donner avec libéralité : Abel avait offert selon ce que Dieu lui avait mis à cœur :

Proverbe 11 : 24 – 25 « **☛Tel, qui donne libéralement, devient plus riche ; et tel, qui épargne à l'excès, ne fait que s'appauvrir. ☛L'âme bienfaisante sera rassasiée, et celui qui arrose sera lui-même arrosé** »

L'offrande « des prémices et des premiers-nés » exprimait la Gratitude des Croyants envers l'Eternel Dieu et la Reconnaissance du fait qu'ils jouissaient des Biens et des Terres dont IL (Eternel Dieu) était le véritable Propriétaire.

■ 1,2- Les premières Dîmes Volontaires

Genèse 14 : 17 – 20 « **☛Après qu'Abram fut revenu vainqueur de Kedorlaomer et des rois qui étaient avec lui, le roi de Sodome sortit à sa rencontre dans la vallée de Schavé, qui est la vallée du roi. ☛Melchisédek, roi de Salem, fit apporter du pain et du vin : il était sacrificateur du Dieu Très-Haut. ☛Il bénit Abram, et dit : Béni soit Abram par le Dieu Très-Haut, maître du ciel et de la terre ! ☛Béni soit le Dieu Très-Haut, qui a livré tes ennemis entre tes mains ! Et Abram lui donna la dîme de tout** »

1,2,1-la Donation de "la Dîme" par Abram à Melchisédek

Après qu'il fut revenu vainqueur du Roi Kedorlaomer et des Rois Alliés, Abram donna la Dîme de tout le butin à Melchisédek, Roi de Salem et Sacrificateur du Vrai Dieu.

Le "tout", c'est-à-dire l'ensemble des biens dont Abram avait donné la Dîme ne lui appartenait pas, mais à Loth, son Neveu, aux Rois et Habitants des Villes de Sodome et de Gomorrhe qui avaient été prisonniers de leurs Envahisseurs, au Roi Kedorlaomer et Rois Alliés qui avaient été « Vainqueurs » avant d'être vaincus à leur tour (Genèse 14 : 8 – 12). En effet, Abram et Trois cent dix huit de ses plus braves Serviteurs nés dans sa maison vinrent à bout du Roi Kedorlaomer et des Rois Alliés (Genèse 14 : 13 – 17).

Melchisédek reconnut que c'était l'Eternel Dieu qui avait accordé à Abram une telle victoire miraculeuse (**Genèse 14 : 20**).

Abram ne possédait aucun des biens qu'il ramena du combat. Bien qu'il ait possédé le droit d'avoir sa part du butin, il refusa d'exercer ce droit, et il répondit au Roi de Sodome qui lui demandait de lui donner les personnes et de prendre les richesses :

« Je ne prendrai rien de tout ce qui est à toi, pas même un fil, ni un cordon de soulier, afin que tu ne dises pas : J'ai enrichi Abram. Rien pour moi ! Seulement, ce qu'ont mangé les jeunes gens, et la part des hommes qui ont marché avec moi, Aner, Eschol et Mamré : eux, ils prendront leur part » Genèse 14 : 23 – 24

En fait, Abram donna à Melchisédek la Dîme de tous les biens qui appartenaient à d'autres que lui, comme signe de reconnaissance envers l'Eternel Dieu, de la part de tous ceux qui avaient été miraculeusement secourus et délivrés de l'esclavage de Kedorlaomer et Alliés.

Triple Intérêt de la Dîme d'Abram:

- ▶▶ Volontaire et Spontanée
- ▶▶ Action de Grâces, expression de sa gratitude envers l'Eternel Dieu
- ▶▶ Offerte avec joie

1,2,2-la Promesse de Donation'' de la Dîme'' faite par Jacob à l'Eternel Dieu

Genèse 28 : 20 – 22 « Je Jacob fit un vœu, en disant : Si Dieu est avec moi et me garde pendant ce voyage que je fais, s'il me donne du pain à manger et des habits pour me vêtir, et si je retourne en paix à la maison de mon père, alors l'Eternel sera mon Dieu ; cette pierre, que j'ai dressée pour monument, sera la maison de Dieu ; et je te donnerai la dîme de tout ce que tu me donneras »

Jacob promit à l'Eternel de Lui donner la Dîme de ce que Dieu lui accorderait.

Jacob fit un vœu, une promesse Volontaire, mais Conditionnelle sur 5 points de probable satisfaction personnelle, charnelle, égocentrique et égoïste :

- ▶▶ si Dieu est avec lui
- ▶▶ si Dieu le garde pendant le voyage qu'il fait
- ▶▶ si Dieu lui donne du pain à manger
- ▶▶ si Dieu lui donne des habits pour se vêtir
- ▶▶ si Jacob retourne en paix à la maison de son père

C'est seulement, et seulement si ces 5 Motivations Charnelles et Personnelles étaient remplies que Jacob s'engagerait à donner à l'Eternel, la Dîme de tout ce que Dieu lui donnerait.

1,3 Demande d'Offrande par l'Eternel Dieu pour la Construction du Tabernacle

Exode 25 : 1 – 2 « L'Eternel parla à Moïse, et dit : Parle aux enfants d'Israël. Qu'ils m'apportent une offrande ; vous la recevrez pour moi de tout homme qui la fera de bon cœur »

Avant de lui donner la Loi et toutes autres Dispositions, l'Eternel Dieu ordonna à Son Serviteur Moïse de dire aux Enfants d'Israël de « Lui apporter une Offrande ».

Il y avait un besoin : la Construction du Tabernacle

Sans aucune timidité, l'Eternel Dieu parla des Offrandes selon 3 Principes :

- ▶▶ les offrandes sont données à Dieu et elles lui appartiennent : « ...qu'ils m'apportent une offrande... »
- ▶▶ la disposition du cœur du Donateur a une importance capitale : « ...tout homme qui la fera de bon cœur »
- ▶▶ l'Eternel Dieu ne garde pas les Offrandes qu'on Lui apporte, Il les réintroduit dans son Œuvre

En effet, avant La Loi de Moïse :

- ▶ Les Offrandes et les Dîmes étaient Libres, motivées essentiellement par l'Amour, la Gratitude, la Reconnaissance envers l'Eternel Dieu
- ▶ Le montant de l'Offrande et de la Dîme était fonction de l'intimité entre le Donateur et Dieu
- ▶ Le montant et la fréquence des Dons n'avaient rien d'Institutionnel
- ▶ La Dîme et l'Offrande, Spontanées et Volontaires, étaient un Acte de Générosité, de Libéralité et d'Actions de Grâce

1,4 Quelques Rappels Historiques

Dans les temps très anciens, bien des peuples, entre autres les Lydiens, les Phéniciens et les Carthaginois prélevaient des Dîmes pour leurs Dieux. Les Egyptiens durent donner 1/5^{ème} de leurs récoltes au Pharaon (**Genèse 47 : 24**)

Les Israélites aussi consacraient à l'ETERNEL DIEU la dixième partie du Revenu ou du Butin. En fait, la Loi Mosaique soumettait à la Dîme les Produits de la terre et le Bétail :

Lévitique 27 : 30 – 33 « Toute dîme de la terre, soit des récoltes de la terre, soit du fruit des arbres, appartient à l'Eternel ; c'est une chose consacrée à l'Eternel. Si quelqu'un veut racheter quelque chose de sa dîme, il y ajoutera un cinquième. Toute dîme de gros et de menu bétail, de tout ce qui passe sous la houlette, sera une dîme consacrée à l'Eternel. On n'examinera point si l'animal est bon ou mauvais, et l'on ne fera point d'échange ; si l'on remplace un animal par un autre, ils seront l'un et l'autre chose sainte, et ne pourront être rachetés »

Le Donateur pouvait racheter la partie de sa Dîme consistant en Récoltes ou en Fruits, à condition d'y ajouter en Argent 1/5^{ème} de la Valeur :

Par contre, la Dîme du Gros et du Petit Bétail ne pouvait être rachetée.

On consacrait à l'Eternel chaque 1/10^{ème} Animal, sans défaut ni défectueux.

Quant aux Produits Agricoles, la Dîme se prélevait sur le Blé battu, le Vin, l'Huile d'Olive

Nombres 18 : 27 « Et votre offrande vous sera comptée comme le blé qu'on prélève de l'aire et comme le moût qu'on prélève de la cuve »

Toutes ces Dîmes présentées à l'Eternel Dieu par élévation étaient données aux Lévites en compensation de leur service dans le Sanctuaire, et parce qu'ils ne possédaient pas de Territoire.

A leur tour, les Lévites devaient prélever pour l'Eternel Dieu, la Dîme de ce qu'ils avaient reçu (la Dîme de la Dîme), et la donner aux Sacrificateurs

Plus tard, par la bouche de Moïse, l'Eternel Dieu déclara au Peuple qui allait adopter la vie sédentaire, qu'en Canaan les Holocaustes, les Offrandes Volontaires et les Dîmes devraient être apportées au Sanctuaire Unique, choisi par l'Eternel (**Deutéronome 12 : 5 – 6, 11**).

L'Israélite habitant à une grande distance pouvait apporter la Dîme au Sanctuaire sous forme d'argent, et acheter ce qu'il voulait pour le repas sacré.

A la fin de chaque 3^{ème} année, l'Israélite devait mettre de côté toute la Dîme de ses Récoltes de cette année-là et la donner au Lévite, à l'Etranger, à l'Orphelin, à la Veuve pour qu'ils la mangent dans la ville du Bienfaiteur. Cette 3^{ème} année s'appelait « Année de la Dîme »

Aux époques de déclin spirituel, les Israélites négligèrent de s'acquitter des « Dîmes ». Le Roi Ezéchias, en effectuant sa réforme, prit des mesures pour les remettre en honneur (**2 Chroniques 31 : 5, 12, 19**).

Des Ordonnances semblables furent promulguées au retour de la Captivité par Néhémie (**Néhémie 10 : 37 – 38 ; 12 : 44 ; 13 : 10 – 14**), avec l'encouragement de Malachie (**Malachie 3 : 7 – 12**)

Les Juifs continuèrent à donner « la Dîme » jusqu'au temps du Seigneur Jésus-Christ, où les Pharisiens légalistes la prélevaient jusque sur les « herbes destinées à la cuisine » ([Matthieu 23 : 23](#) ; [Luc 11 : 42](#) ; [18 : 12](#))

1,5 Différentes "Dîmes" dans l'Ancien Testament :

Sous la Loi de Moïse, les Offrandes, Dons et Dîmes en devenant des Taxations Obligatoires, Organisées et Règlementées, perdirent leur spontanéité, leur libéralité.

On notait 4 formes de "Dîme" :

1,5,1-La « Dîme » au bénéfice des Lévites :

Toutes les Tribus d'Israël, à l'exception des Lévites, reçurent une possession géographique en héritage.

Les Lévites n'en reçurent pas parce que Dieu les avaient consacrés pour s'occuper du Service dans la Tente d'Assignation.

En compensation de cette tâche particulière, les Lévites percevaient une « dîme » sur les Revenus de tous les Israélites :

[Nombres 18 : 21](#) « Je donne comme possession aux fils de Lévi toute dîme en Israël, pour le service qu'ils font, le service de la tente d'assignation »

1,5,2-La « Dîme » au bénéfice des Sacrificateurs :

S'il était bien vrai que les Sacrificateurs étaient des Lévites, il n'était pas moins vrai que tous les Descendants de Lévi n'étaient pas des Sacrificateurs.

En effet, Dieu n'avait pas consacré tous les Lévites pour s'occuper du Service dans la Tente d'Assignation. Seuls les Sacrificateurs étaient appelés à cette tâche très particulière.

Par ailleurs, seuls les Descendants d'Aaron étaient Sacrificateurs. Pour ce faire,

« L'Éternel parla à Moïse, et dit : Tu parleras aux Lévites, et tu leur diras : Lorsque vous recevrez des enfants d'Israël la dîme que je vous donne de leur part comme votre possession, vous en prélèverez une offrande pour l'Éternel, une dîme de la dîme ; et votre offrande vous sera comptée comme le blé qu'on prélève de l'aire et comme le moût qu'on prélève de la cuve. C'est ainsi que vous prélèverez une offrande pour l'Éternel sur toutes les dîmes que vous recevrez des enfants d'Israël, et vous donnerez au sacrificateur Aaron l'offrande que vous en aurez prélevée pour l'Éternel. Sur tous les dons qui vous seront faits, vous prélèverez toutes les offrandes pour l'Éternel ; sur tout ce qu'il y aura de meilleur, vous prélèverez la portion consacrée. Tu leur diras : Quand vous en aurez prélevé le meilleur, la dîme sera comptée aux Lévites comme le revenu de l'aire et comme le revenu de la cuve. Vous la mangerez en un lieu quelconque, vous et votre maison ; car c'est votre salaire pour le service que vous faites dans la tente d'assignation »
[Nombres 18 : 25 – 31](#)

1,5,3-La « Dîme » pour les Pèlerinages annuels :

Tout le Peuple Israélite devait se retrouver trois fois par an à Jérusalem, l'endroit choisi par Dieu, à l'occasion des principales fêtes. Dieu avait prévu que tous puissent disposer de ressources suffisantes pour leur permettre de se réjouir pleinement.

Pour ce faire, tous devaient mettre de côté le 1/10^{ème} de leurs productions agricoles annuelles (**Rappel** : La Dîme n'était jamais payée en argent, mais toujours en nature)

« Tu lèveras la dîme de tout ce que produira ta semence, de ce que rapportera ton champ chaque année. Et tu mangeras devant l'Éternel, ton Dieu, dans le lieu qu'il choisira

pour y faire résider son nom, la dîme de ton blé, de ton moût et de ton huile, et les premiers-nés de ton gros et de ton menu bétail, afin que tu apprennes à craindre toujours l'Éternel, ton Dieu. ☛Peut-être lorsque l'Éternel, ton Dieu, t'aura béni, le chemin sera-t-il trop long pour que tu puisses transporter ta dîme, à cause de ton éloignement du lieu qu'aura choisi l'Éternel, ton Dieu, pour y faire résider son nom. ☛Alors, tu échangeras ta dîme contre de l'argent, tu serreras cet argent dans ta main, et tu iras au lieu que l'Éternel, ton Dieu, aura choisi. ☛ Là, tu achèteras avec l'argent tout ce que tu désireras, des bœufs, des brebis, du vin et des liqueurs fortes, tout ce qui te fera plaisir, tu mangeras devant l'Éternel, ton Dieu, et tu te réjouiras, toi et ta famille» Deutéronome 14 : 22 – 26

Cette Troisième « Dîme » était destinée à être consommée au cours des fêtes annuelles.

1,5,4-La « Dîme » au bénéfice des Pauvres, des Orphelins et des Veuves :

Afin de venir en aide aux Pauvres, aux Orphelins et aux Veuves, Dieu avait ordonné une « Dîme » Spéciale :

*« ☛Au bout de trois ans, tu sortiras toute la dîme de tes produits pendant la troisième année, et tu la déposeras dans tes portes. ☛Alors viendront le Lévite, qui n'a ni part ni héritage avec toi, l'étranger, l'orphelin et la veuve, qui seront dans tes portes, et ils mangeront et rassieront, afin que l'Éternel, ton Dieu, te bénisse dans tous les travaux que tu entreprendras de tes mains »
Deutéronome 14 : 28 - 29*

■ 1,6 Quelques Autres Textes de l'Ancien Testament sur les Offrandes et les Dîmes

■ Lévitique 22 : 14 «Si un homme mange involontairement d'une chose sainte, il donnera au sacrificateur la valeur de la chose sainte, en y ajoutant un cinquième »

■ Nombres 18 : 24 - 26 «☛Je donne comme possession aux Lévites les dîmes que les enfants d'Israël présenteront à l'Éternel par élévation ; c'est pourquoi je dis à leur égard : Ils n'auront point de possession au milieu des enfants d'Israël. ☛ L'Éternel parla à Moïse, et dit : ☛Tu parleras aux Lévites, et tu leur diras : Lorsque vous recevrez des enfants d'Israël la dîme que je vous donne de leur part comme votre possession, vous en prélèverez une offrande pour l'Éternel, une dîme de la dîme »»

■ Deutéronome 14 : 22 «Tu lèveras la dîme de tout ce que produira ta semence, de ce que rapportera ton champ chaque année»

■ Deutéronome 25 : 4 « Tu n'emmuselleras point le bœuf quand il foulera le grain »

■ Néhémie 10 : 38 «Le sacrificateur, fils d'Aaron, sera avec les Lévites quand ils lèveront la dîme ; et les Lévites apporteront la dîme de la dîme à la maison de notre Dieu, dans les chambres de la maison du trésor»

■ Malachie 3 : 8 – 10 «☛Un homme trompe-t-il Dieu ? car vous me trompez, et vous dites : En quoi t'avons-nous trompé ? dans les dîmes et les offrandes. ☛Vous êtes frappés par la malédiction, et vous me trompez, la nation tout entière ! ☛Apportez à la maison du trésor toutes les dîmes, afin qu'il y ait de la nourriture dans ma maison ; mettez-moi de la sorte à l'épreuve, dit l'Éternel des armées. Et vous verrez si je n'ouvre pas pour vous les écluses des cieux, si je ne répands pas sur vous la bénédiction en abondance. »

2- Dispositions des Saintes Ecritures sur les Offrandes et la Dîme dans le Nouveau Testament

■ 2,1- Offrandes et Dîmes selon les Enseignements du Seigneur Jésus-Christ

Matthieu 23 : 23 « Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites ! parce que vous payez la dîme de la menthe, de l'aneth et du cumin, et que vous laissez ce qui est plus important dans la loi, la justice, la miséricorde et la fidélité : c'est là ce qu'il fallait pratiquer, sans négliger les autres choses »

Ce texte appelle 5 observations :

2,1,1 ► Le Seigneur dénonce la Pratique Légaliste des Offrandes et des Dîmes

2,1,2 ► En payant leur Dîme, les Scribes et les Pharisiens se donnaient bonne conscience, mais ce n'était pas l'essentiel aux yeux de Christ ; l'essentiel était « ailleurs », l'essentiel était dans l'Amour pour Dieu et l'Amour pour son Prochain

Marc 12 : 30 « Et : Tu aimeras le seigneur, ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme, de toute ta pensée, et de toute ta force »

Jean 13 : 34 – 35 « Je vous donne un commandement nouveau : Aimez-vous les uns les autres ; comme je vous ai aimés, vous aussi, aimez-vous les uns les autres. A ceci tous connaîtront que vous êtes mes disciples, si vous avez de l'amour les uns pour les autres »

2,1,3 ► L'importance du Cœur dans la Donation. Selon Christ, ce qui est important ce n'est pas la pratique de la Dîme, mais savoir donner avec joie et abnégation, en ayant le désir de soutenir l'œuvre de Dieu. C'est du Cœur juste que sortent des actions justes et pleines d'amour en sachant donner « du plus profond fond de notre cœur »

2,1,4 ► Important : le Seigneur Jésus-Christ ne critique pas « la Dîme », mais la manière dont elle est donnée. Le Seigneur Jésus-Christ souligne assez lisiblement qu'il ne faut pas négliger ces Choses, c'est-à-dire la Dîme. Christ n'interdit pas aux Scribes et aux Pharisiens de donner leur Dîme, mais Il leur enseigne de s'acquitter de leur Dîme d'une manière agréable à Dieu : donner avec joie, sincérité, abnégation, discrétion, amour.

2,1,5 ► En fait, c'est pour illustrer ce Principe de « savoir donner son Offrande ou sa Dîme d'une manière agréable à Dieu » que le Seigneur Jésus-Christ met en avant l'exemple de la veuve qui donna avec son cœur et de son nécessaire : elle déposa les 2 dernières petites pièces qui représentaient tout.

Le Geste de cette Veuve symbolise fortement sa Foi, sa Générosité, son Humilité, son Amour indéfectible. Elle avait donné d'une manière agréable à Dieu :

Marc 12 : 41 – 44 « Jésus, s'étant assis vis-à-vis du tronc, regardait comment la foule y mettait de l'argent. Plusieurs riches mettaient beaucoup. Il vint aussi une pauvre veuve, elle y mit deux petites pièces, faisant un quart de sou. Alors Jésus, ayant appelé ses disciples, leur dit : Je vous le dis en vérité, cette pauvre veuve a donné plus qu'aucun de ceux qui ont mis dans le tronc ; car tous ont mis de leur superflu, mais elle a mis de son nécessaire, tout ce qu'elle avait pour vivre »

■ 2,2- Offrandes et Dîmes selon les Enseignements des Apôtres

Dans leur pratique, les Apôtres n'avaient aucun complexe, aucune honte, aucune timidité à parler :

► des Offrandes,

► de l'Argent,

► de la manière dont nous devons gagner notre vie honnêtement par le travail,

► l'abnégation avec laquelle nous devons participer aux libéralités dans l'Eglise pour soutenir l'œuvre de Dieu, subvenir aux besoins de nos frères et sœurs en difficultés,

♣ de notre spontanéité et de la disposition de notre cœur pour subvenir aux besoins des Ministres de Dieu.

La 2^{ème} Epître de Paul aux Corinthiens (2 Corinthiens 8 et 9) se fait largement écho de ces problèmes financiers

En effet, s'appuyant sur l'exemple et la disposition des Chrétiens de l'Eglise de Macédoine, une Eglise très pauvre Financièrement, mais riche Spirituellement et pleine de générosité qui avait donné avec joie et produit des richesses abondantes pour l'œuvre de Dieu, l'Apôtre Paul avait fait un Appel de Fonds auprès des Chrétiens de l'Eglise de Corinthe :

« ♣ Nous vous faisons connaître, frères, la grâce de Dieu qui s'est manifestée dans les Eglises de la Macédoine. ♣ Au milieu de beaucoup de tribulations qui les ont éprouvés, leur joie débordante et leur pauvreté profonde ont produit avec abondance de riches libéralités de leur part. ♣ Ils ont, je l'atteste, donné volontairement selon leurs moyens, et même au-delà de leurs moyens, ♣ nous demandant avec de grandes instances la grâce de prendre part à l'assistance destinée aux saints. ♣ Et non seulement ils ont contribué comme nous l'espérons, mais ils se sont d'abord donnés eux-mêmes au Seigneur, puis à nous, par la volonté de Dieu » 2 Corinthiens 8 : 1 - 5

Les Exemples des Eglises de Macédoine et de Corinthe nous permettent d'en tirer un des premiers Enseignements des Apôtres sur les Problèmes Financiers dans l'Eglise Locale de Jésus-Christ :

♣ donner avec libéralité

♣ donner avec joie débordante

♣ donner selon une règle d'égalité :

2 Corinthiens 8 : 13 – 15 « ♣ Car il s'agit, non de vous exposer à la détresse pour soulager les autres, mais de suivre une règle d'égalité : dans la circonstance présente votre superflu pourvoira à leurs besoins, ♣ afin que leur superflu pourvoie pareillement aux vôtres, en sorte qu'il y ait égalité, ♣ selon qu'il est écrit : Celui qui avait ramassé beaucoup n'avait rien de trop, et celui qui avait ramassé peu n'en manquait pas »

2 Corinthiens 9 : 6 – 7 « ♣ Sachez-le, celui qui sème peu moissonnera peu, et celui qui sème abondamment moissonnera abondamment. ♣ Que chacun donne comme il l'a résolu en son cœur, sans tristesse ni contrainte ; car Dieu aime celui qui donne avec joie »

♣ suivre la Vérité Spirituelle c'est-à-dire :

- ♣ donner avec libéralité,
- ♣ avoir la liberté de donner avec joie,
- ♣ donner avec confiance, reconnaissance
- ♣ avoir un cœur qui plaît agréable à Dieu
- ♣ respecter la règle d'égalité

L'Enseignement des Apôtres insiste sur :

♣ l'importance de la disposition du Cœur du Donateur :

- ♣ donner avec une joie débordante,
- ♣ donner avec une confiance et une Foi infaillibles en Jésus-Christ,
- ♣ donner avec une générosité indéfectible
- ♣ donner avec un amour sincère sans aucune hypocrisie
- ♣ donner avec une volonté de s'impliquer dans l'œuvre de Jésus-Christ

♣ l'importance de la Foi en Christ dans l'Offrande de la Dîme (ombre des choses à venir dans l'Ancien Testament) dont la Libéralité est l'accomplissement dans la Nouvelle Alliance

1,2,3 Quelques Autres Textes sur les Libéralités dans le Nouveau Testament

■ Matthieu 10 : 40 - 41 « *☛Celui qui reçoit un prophète en qualité de prophète recevra une récompense de prophète, et celui qui reçoit un juste en qualité de juste recevra une récompense de juste. ☛Et quiconque donnera seulement un verre d'eau froide à l'un de ces petits parce qu'il est mon disciple, je vous le dis en vérité, il ne perdra point sa récompense* »

■ 1 Corinthiens 9 : 7 - 9 « *☛Qui jamais fait le service militaire à ses propres frais ? Qui est-ce qui plante une vigne, et n'en mange pas le fruit ? Qui est-ce qui fait paître un troupeau, et ne se nourrit pas du lait du troupeau ? ☛Ces choses que je dis, n'existent-elles que dans les usages des hommes ? la loi ne les dit-elle pas aussi ? ☛Car il est écrit dans la loi de Moïse : Tu n'emmuselleras point le bœuf quand il foule le grain. Dieu se met-il en peine des bœufs* »

■ 1 Corinthiens 9 : 13 « *Ne savez-vous pas que ceux qui remplissent les fonctions sacrées sont nourris par le temple, que ceux qui servent à l'autel ont part à l'autel ?* »

■ Galates 6 : 6 « *Que celui à qui l'on enseigne la parole fasse part de tous ses biens à celui qui l'enseigne* »

■ 1 Timothée 5 : 17 - 18 « *☛Que les anciens qui dirigent bien soient jugés dignes d'un double honneur, surtout ceux qui travaillent à la prédication et à l'enseignement. ☛Car l'Écriture dit : Tu n'emmuselleras point le bœuf quand il foule le grain. Et l'ouvrier mérite son salaire* »

■ Hébreux 7 : 1 - 10 « *☛En effet, ce Melchisédek, roi de Salem, sacrificateur du Dieu Très-Haut, qui alla au-devant d'Abraham lorsqu'il revenait de la défaite des rois, qui le bénit, ☛et à qui Abraham donna la dîme de tout, qui est d'abord roi de justice, d'après la signification de son nom, ensuite roi de Salem, c'est-à-dire roi de paix, ☛qui est sans père, sans mère, sans généalogie, qui n'a ni commencement de jours ni fin de vie, mais qui est rendu semblable au Fils de Dieu, ce Melchisédek demeure sacrificateur à perpétuité. ☛Considérez combien est grand celui auquel le patriarche Abraham donna la dîme du butin ☛Ceux des fils de Lévi qui exercent le sacerdoce ont, d'après la loi, l'ordre de lever la dîme sur le peuple, c'est-à-dire, sur leurs frères, qui cependant sont issus des reins d'Abraham ; ☛et lui, qui ne tirait pas d'eux son origine, il leva la dîme sur Abraham, et il bénit celui qui avait les promesses. ☛Or c'est sans contredit l'inférieur qui est béni par le supérieur. ☛Et ici, ceux qui perçoivent la dîme sont des hommes mortels ; mais là, c'est celui dont il est attesté qu'il est vivant. ☛De plus, Lévi, qui perçoit la dîme, l'a payée, pour ainsi dire, par Abraham ; ☛ car il était encore dans les reins de son père, lorsque Melchisédek alla au-devant d'Abraham »*

3- Libéralités, Offrandes et Dîmes dans nos Eglises Chrétiennes Evangéliques Locales

Aujourd'hui, dans nos Eglises Chrétiennes Evangéliques Locales, la question « des Libéralités, Dîmes et Offrandes », disons la question de l'Argent tout court, devient un sujet à traiter avec délicatesse.

Parlant de la Participation Légaliste aux Offrandes, Dîmes et Libéralités, le Seigneur Jésus-Christ Lui-même s'adressant aux Pharisiens qui s'étonnèrent de voir que Ses Disciples, en prenant leurs repas avec des mains impures, c'est-à-dire non lavées, ne suivaient pas la tradition des Anciens, déclara :

Marc 7 : 8 - 13 « *☛Vous abandonnez le commandement de Dieu, et vous observez la tradition des hommes. ☛Il leur dit encore : Vous anéantissez fort bien le commandement de Dieu, pour garder votre tradition. ☛Car Moïse a dit : Honore ton père et ta mère ; et : Celui qui maudira son père ou sa mère sera puni de mort. ☛Mais vous, vous dites : Si un homme dit à son père ou à sa mère : Ce dont j'aurais pu t'assister est corban, c'est-à-dire, une offrande à Dieu, ☛vous ne le laissez plus rien faire pour son père ou pour sa mère, ☛annulant ainsi la parole de Dieu par tradition, que vous avez établie. Et vous faites beaucoup d'autres choses semblables »*

Le Seigneur Jésus-Christ dénonce ici la mauvaise Tradition c'est-à-dire une certaine pratique, une certaine habitude, un certain fonctionnement qui s'installe et prend tellement corps que le Chrétien tend à privilégier non pas le Commandement de Dieu, mais ladite habitude, ladite pratique, ladite tradition, ledit fonctionnement ...

En d'autres termes, si notre Argent peut satisfaire les besoins de notre famille, mais que nous l'utilisons pour le donner à notre Eglise en tant que «Libéralité, Dîme ou Offrande», nous faisons exactement ce que faisaient ces Pharisiens que reprend le Seigneur Jésus-Christ.

En fait, nous disons que notre Argent est « Corban » En faisant cela, nous annulons la Parole de Dieu par notre tradition, comme le Seigneur Jésus-Christ le reprochait aux Pharisiens.

Bien cerner la Problématique de l'Argent dans l'Eglise Locale d'aujourd'hui, c'est surtout et avant tout, bien savoir que ce qui est important, ce qui est essentiel, c'est «bien comprendre ce que représente le fait de donner».

Dans la notion de « Savoir Donner », il y a d'abord et avant tout la notion de « Savoir Aimer », une notion porteuse d'une attitude de donation sans regret, sans calcul, sans recherche de quel que intérêt que ce soit, sans s'attendre à quel que geste de reconnaissance que ce soit, voire à quelle que Bénédiction que ce soit.

Notre Dieu est un DIEU qui donne avec Amour et avec abnégation. La preuve, pour que nous soyons sauvés, IL n'a pas hésité de faire une Donation si Extraordinaire et si Inimaginable en la personne de Son Fils Unique, Jésus-Christ :

«Car Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle » [Jean 3 : 16](#)

« Savoir donner selon la manière de DIEU » consiste à :

■ donner avec l'Amour en Motivation essentielle

En fait, en donnant Son Fils Unique, Dieu Le Père S'est donné Lui-même

■ donner en réponse à un besoin

En donnant Son Fils et en Se donnant Lui-même, Dieu a répondu à un besoin, notre besoin «... afin que quiconque croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle » [Jean 3 : 16](#)

Le Chrétien doit donner en réponse à un besoin véritable comme à l'époque des Apôtres :

« ☛Car il n'y avait parmi eux aucun indigent : tous ceux qui possédaient des champs ou des maisons les vendaient, apportaient le prix de ce qu'ils avaient vendu, ☛et le déposaient aux pieds des apôtres ; et l'on faisait des distributions à chacun selon qu'il en avait besoin » [Actes 4 : 34 – 35](#)

« ☛En ce temps-là, des prophètes descendirent de Jérusalem à Antioche. ☛ L'un d'eux, nommé Agabus, se leva, et annonça par l'Esprit qu'il y aurait une grande famine sur toute la terre. Elle arriva, en effet, sous Claude. ☛Les disciples résolurent d'envoyer, chacun selon ses moyens, un secours aux frères qui habitaient la Judée. ☛Ils le firent parvenir aux anciens par les mains de Barnabas et de Saul » [Actes 11 : 27 - 30](#)

■ donner secrètement et humblement

« ☛Gardez-vous de pratiquer votre justice devant les hommes, pour en être vus ; autrement, vous n'aurez point de récompense auprès de votre Père qui est dans les cieux. ☛Lors donc que tu fais l'aumône, ne sonne pas de la trompette devant toi, comme font les hypocrites dans les synagogues et dans les rues, afin d'être glorifiés par les hommes. Je vous le dis en vérité, ils reçoivent leur récompense. ☛Mais quand tu fais l'aumône, que ta main gauche ne sache pas ce que fait ta droite,

☛ *afin que ton aumône se fasse en secret ; et ton Père, qui voit dans le secret, te le rendra » [Matthieu 6 : 1 – 4](#)*

■ **donner selon nos moyens : donner ce dont nous disposons réellement**

☛ *«La bonne volonté, quand elle existe, est agréable en raison de ce qu'elle peut avoir à sa disposition, et non de ce qu'elle n'a pas » [2 Corinthiens 8 : 12](#)*

■ **donner avec joie, ne donner que si l'on est réellement heureux de donner**

☛ *«Sachez-le, celui qui sème peu moissonnera peu, et celui qui sème abondamment moissonnera abondamment. ☛ Que chacun donne comme il l'a résolu en son cœur, sans tristesse ni contrainte ; car Dieu aime celui qui donne avec joie. ☛ Et Dieu peut vous combler de toutes sortes de grâces, afin que, possédant toujours en toutes choses de quoi satisfaire à tous vos besoins, vous ayez encore en abondance pour toute bonne œuvre, ☛ selon qu'il est écrit : Il a fait des largesses, il a donné aux indigents ; sa justice subsiste à jamais. ☛ Celui qui fournit de la semence au semeur, et du pain pour sa nourriture, vous fournira et vous multipliera la semence, et il augmentera les fruits de votre justice. ☛ Vous serez de la sorte enrichis à tous égards pour toute espèce de libéralités qui, par notre moyen, feront offrir à Dieu des actions de grâces. ☛ Car le secours de cette assistance non seulement pourvoit aux besoins des saints, mais il est encore une source abondante de nombreuses actions de grâces envers Dieu. ☛ En considération de ce secours dont ils font l'expérience, ils glorifient Dieu de votre obéissance dans la profession de l'Évangile de Christ, et de la libéralité de vos dons envers eux et envers tous » [2 Corinthiens 9 : 6 – 13](#)*

■ **veiller à ce que notre Offrande soit faite de bon cœur**

☛ *«Parle aux enfants d'Israël. Qu'ils m'apportent une offrande ; vous la recevrez pour moi de tout homme qui la fera de bon cœur » [Exode 25 : 2](#)*

Cette offrande était destinée à la construction du tabernacle. Dieu ne voulait accepter que les contributions de ceux qui étaient réellement heureux de le faire. Dans le Nouveau Testament rien n'a changé à ce propos.

■ **C'est dire que lorsque l'on parle de "donner à l'Église" pour soutenir l'œuvre de Dieu (Libéralités, Dîmes, Offrandes) ou de "donner à son Prochain" (Amour, Compassion, Assistance, Pardon, Miséricorde...) tout reste foncièrement tributaire de la notion de « [Savoir Donner](#) » selon le Cœur de Dieu :**

☛ *«Donnez, et il vous sera donné : on versera dans votre sein une bonne mesure, serrée, secouée et qui déborde ; car on vous mesurera avec la mesure dont vous vous serez servis » [Luc 6 : 38](#)*

Par ailleurs, le fait que le Nouveau Testament ne mentionne nulle part un certain pourcentage de Revenu Mensuel à mettre de côté, ne pourrait aucunement signifier que le Chrétien d'aujourd'hui soit exonéré de "Savoir Donner selon le cœur de Christ" aussi bien à l'Église qu'à son Prochain.

En effet, les Saintes Écritures mentionnent bien qu'il doit être « selon sa prospérité » :

[1 Corinthiens 16 : 2](#) ☛ *«Que chacun de vous, le premier jour de la semaine, mette à part chez lui ce qu'il pourra, selon sa prospérité... »*

Devant cette imprécision, bien des Assemblées Chrétiennes Actuelles, semblent avoir repris le Chiffre de 10 % de Revenu comme « Dîme » et l'ont suggéré comme un "minimum" pour le Chrétien dans ses dons, quand bien même il devrait donner ce qu'il est capable, au regard du total de tous ses revenus.

"Savoir donner selon le cœur de Christ", reste fonction de la capacité de l'Enfant de Dieu Né de nouveau, en Esprit et en Vérité, et des besoins de l'Église.

C'est dans cette optique que l'Apôtre Paul en son temps, exhorte les Chrétiens de Macédoine ayant bon cœur, de mettre de côté une partie de leurs revenus pour soutenir l'Eglise de Jérusalem :

***1 Corinthiens 16 : 1-3** « Pour ce qui concerne la collecte en faveur des saints, agissez, vous aussi, comme je l'ai ordonné aux Eglises de la Galatie. Que chacun de vous, le premier jour de la semaine, mette à part chez lui ce qu'il pourra, selon sa prospérité, afin qu'on n'attende pas mon arrivée pour recueillir les dons. Et quand je serai venu, j'enverrai avec des lettres, pour porter vos libéralités à Jérusalem, les personnes que vous aurez approuvées »*

4- La Prospérité

Les Saintes Ecritures ne condamnent ni la Prospérité, ni la Richesse, mais elles nous mettent en garde contre le risque de placer notre confiance dans la prospérité.

En effet,

☛ *Dieu ne condamne pas la grande fortune d'Abram :*

***Genèse 13 : 2** « Abram était très riche en troupeaux, en argent et en or »*

☛ *la Bible indique que l'Eternel avait béni Job en lui octroyant de grands biens matériels :*

***Job 42 : 10** « L'Eternel rétablit Job dans son premier état, quand Job eut prié pour ses amis ; et l'Eternel lui accorda le double de tout ce qu'il avait possédé »*

☛ *les Saintes Ecritures parlent de la Prospérité comme étant l'évidence d'une bénédiction Divine :*

***Deutéronome 8 : 17 - 18** « Garde-toi de dire en ton cœur ; ma force et la puissance de ma main m'ont acquis ces richesses. Souviens-toi de l'Eternel, ton Dieu, car c'est lui qui te donnera de la force pour les acquérir, afin de confirmer, comme il le fait aujourd'hui, son alliance qu'il a jurée à tes pères »*

***Proverbe 22 : 2** « Le riche et le pauvre se rencontrent ; c'est l'Eternel qui les a faits l'un et l'autre »*

***Ecclésiaste 5 : 18** « Mais, si Dieu a donné à un homme des richesses et des biens, s'il l'a rendu maître d'en manger, d'en prendre sa part, et de se réjouir au milieu de son travail, c'est là un don de Dieu »*

☛ *la Bible nous enseigne de ne pas placer notre confiance dans la Prospérité, mais en l'Eternel Dieu :*

***Jacques 5 : 2** « Vos richesses sont pourries, et vos vêtements sont rongés par les teignes »*

***1 Timothée 6 : 17** « Recommande aux riches du présent siècle de ne pas être orgueilleux, et de ne pas mettre leur espérance dans des richesses incertaines, mais de la mettre en Dieu, qui nous donne avec abondance toutes choses pour que nous en jouissions »*

Toujours est-il que s'il est bien vrai de noter que les Saintes Ecritures ne condamnent pas les "Fortunés" à cause de leurs richesses, mais à cause des moyens corrompus et inacceptables par lesquels ils se sont parfois enrichis,

***Amos 4 : 1** « Ecoutez cette parole, génisses de Basan qui êtes sur la montagne de Samarie, vous qui opprimez les misérables, qui écrasez les indigents, et qui dites à vos maris : apportez, et buvons »*

***Amos 5 : 11** « Aussi, parce que vous avez foulé le misérable, et que vous avez pris de lui du blé en présent, vous avez bâti des maisons en pierres de taille, mais vous ne les habiterez pas ; vous avez planté d'excellentes vignes, mais vous n'en boirez pas le vin »*

***Michée 6 : 11** « Est-on pur avec des balances fausses, et avec de faux poids dans le sac ? »*

il n'est pas moins vrai de noter que les Saintes Ecritures préviennent les Enfants de Dieu contre les effets nuisibles et pervers de la Prospérité malsaine et démesurée dans leurs vies :

***Proverbe 30 : 8 - 9** « Eloigne de moi la fausseté et la parole mensongère ; ne me donne ni pauvreté, ni richesse, accorde-moi le pain qui m'est nécessaire. De peur que, dans*

l'abondance, je ne te renie et ne dise : Qui est l'Eternel ? ou que, dans la pauvreté, je ne dérobe, et ne m'attaque au nom de mon Dieu »

Osée 13 : 6 «*Ils se sont rassasiés dans leurs pâturages ; ils se sont rassasiés, et leur cœur s'est enflé ; c'est pourquoi ils m'ont oublié »*

Proverbe 28 : 11 «*L'homme riche se croit sage ; mais le pauvre qui est intelligent le sonde »*

Dans son adresse à Gaïus, l'Apôtre Jean, fortement inspiré de Dieu, déclare :

3 Jean 2 «*Bien-aimé, je souhaite que tu prospères à tous égards et sois en bonne santé, comme prospère l'état de ton âme »*

La Prospérité, synonyme d'Abondance, de Richesse, de Bien-être, de Croissance, fait partie intégrante des "Projets que Dieu a formés sur nous, Projets de paix et non de malheur afin de nous donner un avenir et de l'espérance" (Jérémie 29 : 13)

Toutefois, l'accomplissement de ces dispositions Divines reste foncièrement tributaire de notre Foi en Christ, notre Crainte de Dieu, notre Mise en pratique de Sa Parole, rien que Sa Parole.

Les Saintes Ecritures nous enseignent que la Richesse est la Résultante de la Bénédiction de l'Eternel Dieu :

Proverbe 10 : 22 «*C'est la bénédiction de l'Eternel qui enrichit, et il ne la fait suivre d'aucun chagrin »*

En effet, la Prospérité vient de Christ qui pourvoit à tous les besoins de tout Chrétien qui croit en toute la Parole de Dieu et qui la met foncièrement en pratique (obéissance).

C'est dans ce sens, et à cause de cette vérité biblique, que les Enfants d'Israël ne manquèrent de rien durant les 40 années de marche dans le désert :

- *leurs vêtements ne s'usèrent point*
- *leurs pieds ne s'enflèrent point*

Néhémie 9 : 21 «*Pendant quarante ans, tu pourvus à leur entretien dans le désert, et ils ne manquèrent de rien, leurs vêtements ne s'usèrent point, et leurs pieds ne s'enflèrent point »*

De nos jours, beaucoup de « Chrétiens » bien en-deçà de la vraie Foi en Christ, qui ne cessent de courir, mais en vain, derrière les richesses matérielles et financières, se noient dans l'Apostasie, oubliant sciemment ou inconsciemment les enseignements des Saintes Ecritures :

Proverbe 23 : 4 «*Ne te tourmente pas pour t'enrichir, n'y applique pas ton intelligence »*

La Prospérité vient de la Crainte de Dieu. Pour l'avoir eue, les Femmes Egyptiennes furent l'objet d'un bon témoignage et prospérèrent :

Exode 1 : 21 «*Parce que les sages-femmes avaient eu la crainte de Dieu, Dieu fit prospérer leurs maisons »*

Psaume 112 : 1 – 3 « *☞ Louez l'Eternel ! Heureux l'homme qui craint l'Eternel, qui trouve un grand plaisir à ses commandements. ☞ Sa postérité sera puissante sur la terre, la génération des hommes droits sera bénie. ☞ Il a dans sa maison bien-être et richesse, et sa justice subsiste à jamais »*

En effet,

☞ *l'homme agréable à Dieu est toujours béni, ainsi que toute sa maison, comme le fut Obed-Edom :*

2 Samuel 6 : 11 «*L'arche de l'Eternel resta trois mois dans la maison d'Obed-Edom et toute sa maison »*

☞ *la Pratique de la Justice procure la Bénédiction*

Psaume 37 : 25 – 26 « *☞ J'ai été jeune, j'ai vieilli ; et je n'ai point vu le juste abandonné, ni sa postérité mendiant son pain. ☞ Toujours il est compatissant, et il prête ; et sa postérité est bénie »*

☞ *lorsque l'état de l'âme prospère, tous les domaines de la vie prospèrent aussi*

☛ *la Bénédiction s'entretient en la faisant fructifier par la crainte de Dieu, l'obéissance à Sa Parole et la pratique de la Libéralité qui est une source de richesse :*

Proverbe 11 : 24 «*Tel, qui donne libéralement, devient plus riche ; et tel, qui épargne à l'excès, ne fait que s'appauvrir* »

☛ *c'est pour toutes ces raisons qui précèdent qu'il est vivement conseillé de pratiquer de la Libéralité, participer aux Offrandes et Dîmes afin que l'Éternel Dieu répande Sa Bénédiction en abondance dans nos vies.*

Conclusion

*Dans la Nouvelle Alliance, bien que nous ne soyons plus sous La Loi Mosaique (**Romains 6 : 14 ; Hébreux 7 : 18 – 19 ; 8 : 10**), avec raison, certains Chrétiens s'efforcent eux aussi de **donner avec joie la Dîme pour l'œuvre de Dieu, plus prioritairement pour les Salaires des Ministres de Dieu** «...car l'ouvrier mérite son salaire...» **Luc 10 : 7***

« Ne savez-vous pas que ceux qui remplissent les fonctions sacrées sont nourris par le temple, que ceux qui servent à l'autel ont part à l'autel ? De même aussi, le Seigneur a ordonné à ceux qui annoncent l'Évangile de vivre de l'Évangile » 1 Corinthiens 9 : 13 – 14

« Car l'Écriture dit : Tu n'emmuseras point le bœuf quand il foule le grain. Et l'ouvrier mérite son salaire » 1 Timothée 5 : 18

Ces mêmes Chrétiens Zélés, conformément aux dispositions de la Nouvelle Alliance (Nouveau Testament) :

■ *ne ménagent aucun effort pour participer aux Libéralités, Offrandes Volontaires, Offrandes Spéciales,*

■ *répondent favorablement, selon leurs moyens, aux Appels de Fonds pour des besoins dans l'Église.*

De tels comportements, quoique devenus rarissimes, sont à encourager dans nos Églises, tout comme il est demandé à tout Chrétien né de nouveau de participer activement et régulièrement au Service des Offrandes pendant les Cultes et les Autres Réunions

Dans cette hypothèse, ces Offrandes Volontaires, ces Offrandes Spéciales, ces Libéralités, ces Réponses Favorables aux Appels de Fonds devraient subvenir aux besoins véritables de l'Église, à savoir, entre autres :

■ *le paiement des Loyers et Charges*

■ *l'acquisition du matériel (évangélisation, musique, tenue de scène de la Chorale...)*

■ *le financement des Voyages Missionnaires...*

■ *l'aide ponctuelle aux Frères et Sœurs en difficulté (logement, transport, nourriture, vêtements, constitution des dossiers administratifs, recherche d'emploi...)*

■ *l'aide aux Orphelins et aux Veuves*

Mais, il ne s'agit là que d'un acte volontaire, et qui, dans beaucoup de cas se voudrait représenter qu'un minimum.

*En vérité, selon l'Évangile, ce n'est pas la Dîme, mais la totalité de nos biens et de nos revenus qui appartiennent à Dieu (**Luc 14 : 33 ; 5 : 11 ; 21 : 4**) ; c'est Lui-même qui nous dira comment et dans quelles proportions nous devons les utiliser pour l'œuvre de Dieu.*

Quant aux Offrandes Volontaires, comme les Offrandes Spéciales, pour résoudre les Problèmes Financiers de l'Église : Loyers et Charges (Salle de Culte, Salle d'Activités, matériel et supports Évangélisation...), la Participation de tout Chrétien né de nouveau est un devoir sans limite...

*Puissions-nous être de ceux qui, semant abondamment, récoltent aussi abondamment (**2 Corinthiens 8 : 2 – 5 ; 2 Corinthiens 9 : 6 – 11**)*

En effet, Trois raisons essentielles sembleraient encourager les Chrétiens de l'Eglise Locale d'aujourd'hui à payer la Dîme quand bien même ils seraient sous la Grâce et non sous la Loi :

■ la Dîme est un Acte de Foi :

Même si nous nous servons des textes de la Loi de Moïse pour expliquer cet enseignement, chacun de nous est sensé savoir que nous ne payons pas la Dîme pour obéir à la Loi de Moïse, mais parce que nous sommes héritiers de la Foi d'Abraham, notre Père qui, n'était pas sous la Loi quand il l'avait payée à Melchisédek, Préfiguration de Jésus-Christ, le Seigneur de Grâce.

En effet, la Nouvelle Alliance a vu l'Installation d'un Nouveau Souverain Sacrificateur selon l'ordre de Melchisédek :

« Car il est notoire que notre Seigneur est sorti de Juda, tribu dont Moïse n'a rien dit pour ce qui concerne le sacerdoce. Cela devient plus évident encore, quand il paraît un autre sacrificateur à la ressemblance de Melchisédek, institué, non d'après la loi d'une ordonnance charnelle, mais selon la puissance d'une vie impérissable ; car ce témoignage lui est rendu : Tu es sacrificateur pour toujours selon l'ordre de Melchisédek » [Hébreux 7 : 14 – 17](#)

Comme dans la Première Alliance, les Lévites avaient été remis en "don" pour faire le service de la tente d'assignation ([Nombres 18 : 6](#) «Voici, j'ai pris vos frères les lévites du milieu des enfants d'Israël : donnés à l'Eternel, ils vous sont remis en don pour faire le service de la tente d'assignation»), sous la Nouvelle Alliance, il a été "donné" à l'Eglise des Ministres de Dieu qui travaillent à l'autel du Seigneur Jésus-Christ, enseignent aux Chrétiens les voies de Dieu :

« Celui qui est descendu, c'est le même qui est monté au-dessus de tous les cieux, afin de remplir toutes choses. Et il a donné les uns comme apôtres, les autres comme prophètes, les autres comme évangélistes, les autres comme pasteurs et docteurs, pour le perfectionnement des saints en vue de l'œuvre du ministère et de l'édification du corps de Christ, jusqu'à ce que nous soyons tous parvenus à l'unité de la foi et de la connaissance du Fils de Dieu, à l'état d'homme fait, à la mesure de la stature parfaite de Christ, afin que nous ne soyons plus des enfants, flottants et emportés à tout vent de doctrine, par la tromperie des hommes, par leur ruse dans les moyens de séduction, mais que, professant la vérité dans la charité, nous croissions à tous égards en celui qui est le chef, Christ » [Ephésiens 4 : 10 - 15](#)

■ la Dîme est un Acte d'obéissance au Seigneur Jésus-Christ

Jésus-Christ a formellement demandé de ne pas la négliger ([Matthieu 23 : 23](#))

■ la Dîme est le Salaire de l'Ouvrier

Les Ministres de Dieu ont été "donnés" pour le perfectionnement des saints ([Ephésiens 4 : 11](#)).

Ce perfectionnement passe notamment par l'enseignement afin que les Chrétiens puissent être assis dans la vérité, la vraie voie de Jésus-Christ, et ne soient point emportés par tout vent de doctrine.

C'est dire que sous la Nouvelle Alliance, nous sommes aussi sous un Sacerdoce, celui du Fils de Dieu, un Sacerdoce selon l'ordre de Melchisédek :

« En effet, ce Melchisédek, roi de Salem, sacrificateur du Dieu Très-Haut, qui alla au-devant d'Abraham lorsqu'il revenait de la défaite des rois, qui le bénit, et à qui Abraham donna la dîme de tout, qui est d'abord roi de justice, d'après la signification de son nom, ensuite roi de Salem, c'est-à-dire roi de paix, qui est sans père, sans mère, sans généalogie, qui n'a ni commencement de jours ni fin de vie, mais qui est rendu semblable au Fils de Dieu, ce Melchisédek demeure sacrificateur à perpétuité. Considérez combien est grand celui auquel le patriarche Abraham donna la dîme du butin. Ceux des fils de Lévi qui exercent le sacerdoce ont, d'après la loi, l'ordre de lever la dîme sur le peuple, c'est-à-dire, sur leurs frères, qui cependant sont issus des reins d'Abraham ; et lui, qui ne tira pas d'eux son origine, il leva la dîme sur

Abraham , et il bénit celui qui avait les promesses. Or c'est sans contredit l'inférieur qui est béni par le supérieur. Et ici, ceux qui perçoivent la dîme sont des hommes mortels ; mais là, c'est celui dont il est attesté qu'il est vivant. De plus, Lévi, qui perçoit la dîme, l'a payée, pour ainsi dire, par Abraham ; car il était encore dans les reins de son père, lorsque Melchisédek alla au-devant d'Abraham » Hébreux 7 : 1 – 10

Et, comme sous le Sacerdoce de Melchisédek la Dîme était remise en "don volontaire" pour servir le Seigneur, il est évident que même aujourd'hui les Chrétiens puissent honorer le Seigneur par leurs Dîmes (en plus de leurs offrandes), car nous sommes sous le Sacerdoce d'un Souverain Sacrificateur selon l'ordre de Mechisédek, Préfiguration de Jésus-Christ Lui-même, à qui Abraham le Père de la Foi avait remis la Dîme.

Et sous ce sacerdoce, le Seigneur Jésus-Christ " a remis en don" à l'Eglise des Ministres pour son perfectionnement, de même que les Lévites "avaient été remis en « don" pour le service de la tente d'assignation.

De même que ces Lévites percevaient la Dîme en tant que "remis en don" du temps de l'Ancienne Alliance, il est tout à fait légitime que les "remis en don" du temps présent perçoivent la Dîme pour le travail qu'ils accomplissent pour le Seigneur Jésus-Christ.

De plus, comme les Lévites qui, grâce aux Dîmes, vivaient du travail qu'ils faisaient, ceux qui annoncent l'Evangile ont reçu du Seigneur Jésus-Christ l'ordre de vivre de l'Evangile :

1 Corinthiens 9 : 14 «De même aussi, le Seigneur a ordonné à ceux qui annoncent l'Evangile de vivre de l'Evangile »

Sachant que , dans l'Ancienne Alliance, ce sont les Dîmes qui permettaient aux Lévites de vivre du travail qu'ils exerçaient dans la maison de l'Eternel Dieu, il est légitime que les Ministres de Dieu Actuels y ouvrent droit.

EGLISE CHRETIENNE EVANGELIQUE **"La Source d'Eau Vive"**

Mars 2011

Pasteur Paul Daniel PELEKA